

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/05/2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 30 mai deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes « les Prairies » à Passins, en présence de Madame Maria SANDRIN, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Sylvain JUPPET (arrivée à 19h40), Fabienne DUPUY, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Véronique GROS (pouvoir à M. SANDRIN), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO, Cédric THIEVENAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Sylvain LONGUET.

Les convocations ont été adressées individuellement, par courriel, le 17 mai 2023 à chacun des élus et déposées dans son casier à l'élu ne disposant pas d'adresse électronique.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal à 19h35.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme FARGE Alexia est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

En préambule de la séance, Madame le Maire précise que, par courrier reçu en mairie le 3 mai 2023, Mme Séverine MARLAY a démissionné de ses fonctions de Conseillère Municipale pour raisons personnelles. Conformément à l'article L270 du code électoral, cela confère au suivant de liste la qualité de conseiller municipal.

Par conséquent, Mme le Maire vous informe que, selon la liste déposée lors des dernières élections municipales, le suivant de liste a été contacté.

De ce fait, M Sylvain LONGUET est donc Conseiller Municipal. Mme le Maire lui souhaite la bienvenue.

ORDRE DU JOUR

1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023 adressé aux Conseillers Municipaux le 17 avril 2023,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Pas de questions

2 : DECISION MODIFICATIVE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/05/2023
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative afin de palier à une erreur matérielle et des documents arrivés tardivement sur le compte R002.

COMMUNE DM 2023

Décision Modificative n°1

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 002 002	71.40	
D F 011 60632		71.40

Détail par section		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		71.40
	Réductions		71.40
Equilibre			0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

APPROUVE cette Décision Modificative

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pas de questions

3 : PERISCOLAIRE -MISE EN PLACE DU PRE PAIEMENT

Vu le Décret N° 2006-753 du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune utilise un logiciel périscolaire pour la gestion des inscriptions et l'adhésion à un espace famille afin de permettre aux parents de faire les inscriptions via internet.

Avec l'adhésion à l'espace famille, les parents pourront utiliser le prépaiement.

Le prix de revient du repas est estimé pour l'année scolaire 2022-2023 à 5.31 €, comprenant uniquement les dépenses du personnel affecté au service de la restauration scolaire et le coût de la fourniture des repas par la société Croqu'ain. Ce service ne bénéficie d'aucune subvention et aucune modulation de prix n'est appliquée.

Les prix de repas pour l'année scolaire 2022/2023 sont de :

Pour les enfants repas avec ou sans viande : 3.90 € le repas

Pour les enfants souffrant d'allergie alimentaire bénéficiant d'un PAI : 1,00 €

Propose de réajuster les tarifs de la cantine en fonction de l'attribution de marché de restauration scolaire à la rentrée 2023/2024

Dit que les tarifs du périscolaire seront fixés par délibération du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/05/2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE que les tarifs pour la rentrée 2023/2024 seront réajustés en fonction du prestataire retenu et des prix appliqués,

DECIDE d'abandonner le système de facturation en fin de mois et d'instaurer un système de prépaiement avec la création d'une régie des services périscolaires.

DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Questions :

Mme Farge explique que cette procédure permettra de simplifier les modalités pour les parents mais également réduire les impayés. La perception va fermer à Morestel. Les parents pourront payer par Carte Bleue sur leur espace.

Mme Radix : Est-ce que cela va vraiment réduire les impayés ?

Mme le Maire : oui, car les parents devront payer en avance.

Mme Le Maire rappelle que la municipalité, si informée, reste à l'écoute des familles si elles rencontrent des difficultés.

4 : TRAVAUX DE SECURISATION D 517 - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que pour optimiser la gestion du Budget Communal, maintenir l'équilibre financier et afin de réaliser les opérations d'investissement, il est nécessaire de demander des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisations de la Départementale 517,

Compte tenu de la consultation liée à ces travaux et le choix de retenir la Société SPIE, mieux disante,

Entendu Madame le Maire qui expose que concernant le dossier ci-dessous, la Commune va déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des Amendes de Police :

- Travaux de sécurisation de la D 517 pour un montant estimatif de 79 165.50€ HT, soit une subvention de 39 582.75€ de 50%, et un autofinancement prévisionnel de 39 582 .75€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi de subvention pour le dossier suivant :

- Travaux de sécurisation de la D 517 pour un montant estimatif de 79 165.50€ HT, soit une subvention de 39 582.75€ de 50%, et un autofinancement prévisionnel de 39 582 .75€ HT.

DIT qu'un dossier de demande de subvention sera déposé au Conseil Départemental

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/05/2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Questions :

Mme Dupuy demande des précisions sur le type de travaux effectué et l'emplacement du quai bus. Et notamment ce qu'est une « vague ».

Mme le Maire précise que cela correspond à un plateau

M Solano : les eaux de pluie seront récupérées pour éviter les désagréments sur la chaussée comme le verglas en hiver.

5: MATERIEL SERVICE TECHNIQUE – ACQUISITION TRACTEUR

Madame le Maire explique que le tracteur utilisé à l'heure actuelle par les services techniques est âgé et qu'il coûte de plus en plus cher en factures d'entretien et de petites réparations.

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un nouveau tracteur pour les services techniques.

La municipalité a consulté et rencontré cinq fournisseurs de matériel,

Après analyse, le choix s'est porté sur la société Prest Agri qui a fait une proposition pour un tracteur neuf MC CORMICK X5.100 d'un montant de 77 500.00 € HT et reprend l'ancien pour un montant de 14 000.00€. Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal.

Compte-tenu du tableau comparatif présenté à l'Assemblée,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

Approuve le projet d'achat d'un tracteur MC CORMICK X5.100 pour les services techniques,

Demande au Maire de sortir ce bien de l'inventaire du patrimoine de la Commune,

Décide d'inscrire la dépense au budget pour la réalisation de cet achat,

Accepte la proposition de reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 14 000 € HT.

Décide d'inscrire la recette au budget,

Demande au Maire de sortir ce bien de l'inventaire du patrimoine de la commune,

Autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Questions :

M Lienard informe que la commission souhaitait, à première vue, s'orienter vers un tracteur d'occasion.

Mme Dupuy demande si les employés communaux ont été consultés.

M Lienard informe que trois essais ont été effectués (avec le personnel)

Mme Montero demande si la reprise est déduite du prix d'achat ou viendra en déduction

M Lienard précise que la recette et la dépense sont deux opérations distinctes

Mme De Araujo demande où va être stocké le camion.

M Lienard : Au même endroit qu'actuellement

6 : TRAVAUX DE VOIRIE – REPRISE DES ENROBES ET POINT A TEMPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/05/2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de poursuivre la réfection des voies communales et qu'une étude faite par la commission municipale en charge de la Voirie a lancé une consultation pour cela.

L'entreprise GACHET TP étant la mieux disante, il vous est proposé ce soir de valider son devis portant sur :

Travaux de voirie « Emplois partiels semi manuels, 10 T pour un montant total de 19 080.00 € TTC

- Rue du Pressoir - Délignement des accotements, Emplois partiels manuels, réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion et élastomère

- Rue du Four – Délignement des accotements, Emplois partiels manuels, réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion et élastomère

- Route de Bachelin– Délignement des accotements, Emplois partiels manuels, réalisation d'un enduit bicouche à l'émulsion et élastomère

Pour un montant de 13 329.72 € TTC

Soit un montant total de 32 409.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,
DECIDE

De choisir la société GACHET TP pour effectuer les travaux de voirie avec reprise des enrobés et point à temps pour un montant total de 32 409.72 € TTC,

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la Société GACHET,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions :

M PINET explique que la commission a consulté plusieurs entreprises (Favier, Gachet, Spie et Perriol). Il précise que d'autres routes sont à faire, mais il a fallu prioriser.

7- INFORMATIONS

- a) Organisation des sénatoriales – Le Conseil Municipal dédié à ce point a lieu le 9 juin. Une liste est établie et sera soumise au vote ce soir-là.
- b) Réunion publique du 13 juin- ordre du jour : point sur l'ambroisie et Frelon asiatique, avec la présence de l'Association Fredon, dans un premier temps et dans un deuxième temps, la présentation des travaux de réhabilitation de la Mairie et le projet d'aménagement de la place d'Arandon. Diffusion de l'information par boitage et supports municipaux.
- c) Déménagement et fermeture de la mairie. Les locaux doivent être libres autour du 10 juillet. Du 23 au 28 juin, la Mairie sera fermée pour organiser le déménagement. Sur ce laps de temps, nous avons besoin de bras pour finir la mise en caisse de l'archivage. Des élus se proposent. La classe de CP sera faite du 7 au 9 juillet, nous avons également besoin de bras.
- d) Recours sur le PLU d'Arandon – 3 Dossiers assez anciens. La Commune a eu gain de cause. Actuellement des recours sont déposés contre le PLU de Passins.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/05/2023
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- e) Nous avons saisi la justice pour « les implantations illicites ». Les dossiers sont inscrits en séance du Tribunal cet été.
- f) M JUPPET demande si nous pouvons intervenir sur le « miroir » Route de l'Époux
- g) Le Comité des Fêtes tient son Assemblée Générale ce samedi 3 juin.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h.

Madame Le Maire,
Maria SANDRIN



La secrétaire de séance
Alexia FARGE

